

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

**DEPOSEE PAR : M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE et M. Petr'Antone TOMASI, PRESIDENT DU GROUPE « CORSICA LIBERA ».**

**- OBJET : CONSTITUTION COMMISSION AD HOC SUR MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'HYDROMARETHERMIE SUR LES NAVIRES DE CONTINUTE TERRITORIALE ET DANS LES PORTS DE COMMERCE DE CORSE.**

---

**CONSIDERANT** que la pollution causée par les navires et les aménagements portuaires pose un problème majeur en terme de santé publique,

**CONSIDERANT** que l'industrie maritime représente actuellement entre 2 et 3 % des émissions de gaz à effet de serre, soit l'équivalent de l'Allemagne,

**CONSIDERANT** qu'une réflexion sur la possibilité de mise en place d'un système d'hydromaréthermie sur les navires de continuité territoriale ainsi que dans les ports de commerce de Corse mérite d'être engagée,

**CONSIDERANT** que le principe de l'hydromaréthermie est de capter l'énergie thermique de la mer,

**CONSIDERANT** que ce procédé constitue une branche des énergies marines renouvelables définissant une technologie reposant sur l'exploitation simultanée du potentiel d'accumulateur thermique solaire de la couche de surface de la mer, sa convection, ses caractéristiques d'inertie thermique, et sa salinité. La couche de surface de la mer sert donc de capteur solaire thermique,

**CONSIDERANT** que l'idée de développer l'hydromaréthermie à bord des navires de continuité territoriale peut être une solution pour économiser de l'énergie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre,

**CONSIDERANT** que l'utilisation de l'hydromaréthermie, lors des escales au port apparaît être un élément important afin de diminuer la consommation de combustibles fossiles, et par conséquent, la diminution du coût d'exploitation des navires qui seront dans un avenir proche, les outils de nos SEMOPs,

**CONSIDERANT** que cette technologie présente un intérêt tant sur le plan environnemental que sur le plan économique,

**CONSIDERANT** que l'exploitation des énergies marines renouvelables regroupe un ensemble de solutions simples et éprouvées, permettant de produire une énergie propre, sans aucun rejet de gaz à effet de serre, et qui dispose d'une ressource inépuisable,

**CONSIDERANT** que cette politique permettra non seulement des économies de coût d'exploitation, mais fera de notre Compagnie, une des plus performantes en la matière, ainsi qu'une des plus écologiques du monde,

**CONSIDERANT** qu'à l'avenir cette politique pourra être étendue aux aéroports ou aux centres urbains,

**CONSIDERANT** qu'il est donc nécessaire de proposer une réflexion sur la possibilité de mise en place d'un système d'hydromaréthermie sur les navires de continuité territoriale ainsi que dans les ports de commerce de Corse,

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DECIDE**, à l'unanimité, de constituer une commission ad hoc, composée des présidents des groupes politiques aux fins de réaliser une étude sur la faisabilité sur la possibilité de mise en place d'un système d'hydromaréthermie sur les navires de continuité territoriale ainsi que dans les ports de commerce de Corse.

**CHARGE** celle-ci, en coopération avec le Conseil Exécutif et le Conseil Economique, Social et Culturel, de procéder à un état des lieux puis de lui soumettre un rapport assorti de propositions concrètes avant la fin du présent semestre.

**DESIGNE** à cet effet ses représentants.

\* \* \*